



L'Europe
locale & régionale

Programme de Travail 2017 du CCRE

Décembre 2016

Programme de Travail 2017 du CCRE

Introduction.....	3
1. GOUVERNANCE, DÉMOCRATIE & CITOYENNETÉ.....	5
1.1. AVENIR DE L'EUROPE.....	5
1.2. MIGRATION, INTÉGRATION ET DIVERSITÉ.....	6
1.3. CITOYENNETÉ & JUMELAGES.....	7
1.4. ÉGALITÉ DES GENRES.....	8
2. ENVIRONNEMENT, CLIMAT & ENERGIE.....	9
2.1. DÉCHETS & ECONOMIE CIRCULAIRE.....	9
2.2. CLIMAT & ENERGIE.....	9
3. COHÉSION ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET TERRITORIALE.....	11
3.1. COHÉSION TERRITORIALE & AVENIR DE LA POLITIQUE DE COHÉSION.....	11
3.2. AGENDA URBAIN	12
4. LA GESTION DES SERVICES PUBLICS LOCAUX ET RÉGIONAUX.....	13
4.1. LES GLR EN TANT QU'EMPLOYEURS.....	13
4.2. SERVICES PUBLICS.....	14
5. ENGAGEMENT INTERNATIONAL & COOPÉRATION.....	16
5.1. CITÉS ET GOUVERNEMENTS LOCAUX UNIS (CGLU).....	16
5.2. PLATFORMA.....	16
6. COMMUNICATION & AFFAIRES STATUTAIRES	18
6.1. PRESSE & COMMUNICATION.....	18
6.2. AFFAIRES STATUTAIRES	18

Introduction

L'impact de la décision du Royaume-Uni de quitter l'Union européenne dépendra en grande partie du moment où la décision sera prise d'invoquer l'Article 50. Selon le dernier calendrier reçu du gouvernement britannique, cela devrait être fait au plus tard fin mars 2017. Cependant, le récent jugement de la Haute Cour britannique, qui reconnaît au parlement du Royaume-Uni le droit de décider d'invoquer l'Article 50, rejetant ainsi les allégations du gouvernement britannique selon lesquelles il aurait la compétence exclusive de décider en la matière, entraînera dès lors des retards potentiels quant au calendrier du gouvernement britannique. Quoi qu'il en soit, il est hautement probable que les négociations sur le Brexit se poursuivront, vu que les discussions concernant le prochain cadre financier débutent en ce moment. Plus largement, la perspective de départ du Royaume-Uni aura sans conteste une incidence majeure sur le développement de la politique européenne au cours des prochains mois. Pour le CCRE, un point positif est que le Brexit nous procure une occasion unique d'orienter les discussions sur **l'avenir de l'UE** à nouveau sur les préoccupations des citoyens ordinaires, leurs besoins et leurs souhaits.

Il reste à voir dans quelle mesure les résultats de l'élection présidentielle aux Etats-Unis auront des répercussions sur l'Europe et l'Union européenne.

Nous sommes convaincus que 2017 sera une année importante pour exprimer l'avis des gouvernements locaux et régionaux sur l'avenir de l'Europe et son reprofilage. En s'appuyant sur notre publication « l'Europe en 2030 », nous plaiderons en faveur d'une Europe plus proche des citoyens, dont les gouvernements locaux et régionaux seront mieux associés aux processus politique et législatif.

Le 60^{ème} anniversaire du **Traité de Rome** pourrait axer le débat sur les révisions des Traités européens et sur l'appel pour une Convention afin d'engager formellement ces réflexions. Cependant, l'élection présidentielle en Autriche et le référendum italien en décembre 2016, l'élection présidentielle en France, les élections générales aux Pays-Bas et en Allemagne en mai 2017 pourront aussi avoir un impact sur l'évolution future de l'Union européenne et entraîner des répercussions sur l'échelon infranational.

Le renforcement des **gouvernements locaux et de la démocratie locale** sera un autre sujet de premier ordre dans cette optique ; nous sommes persuadés que les problèmes et les défis existant aujourd'hui en Europe et dans le monde peuvent être traités et résolus uniquement avec des gouvernements locaux forts et démocratiques. Cela concerne également la situation dans le sud-est de l'Europe, particulièrement les Balkans occidentaux. Avec la décision de la Commission européenne de ne pas continuer les projets d'élargissement dans les prochaines années, l'aide de préadhésion pour les gouvernements locaux a été stoppée. Il est nécessaire de sensibiliser le public à ce problème au niveau européen et de souligner les conséquences géopolitiques potentielles si l'Europe ignore les développements politiques dans les pays voisins.

Au-delà du voisinage européen, plusieurs institutions, organisations et accords internationaux visent à induire des changements dans la société, le climat et la gouvernance mondiale et également à fournir un cadre d'action approprié. Dans la série des nouveaux agendas mondiaux adoptés en 2016, les gouvernements locaux et régionaux reçoivent de plus en plus d'attention pour leur contribution spécifique au développement durable. Les villes et les régions d'Europe continuent à montrer leur solidarité avec leurs homologues d'autres continents. Plusieurs politiques qui seront adoptées par l'Union européenne en 2017 définiront le soutien qu'ils pourront obtenir dans le futur. PLATFORMA s'engage auprès des institutions afin d'optimiser ce soutien

L'intégration des **migrants et des réfugiés** dans nos communautés restera un thème central en 2017. Nous pensons que les mesures prises par les Chefs d'Etat et de gouvernement produiront des effets et que dès lors moins de personnes arriveront sur notre continent. Par conséquent, les gouvernements locaux et régionaux se concentreront sur des activités destinées à assurer une intégration réussie des migrants et des réfugiés dans nos sociétés.

Le CCRE continuera de plaider pour une meilleure coordination des différents niveaux d'administration et de gouvernance et pour des ressources adéquates à mettre à disposition des autorités en charge de l'accueil.

En tant que Section européenne de CGLU, le CCRE fera le lien entre les **initiatives européennes** et **mondiales**, telles que les Objectifs de Développement Durable (ODD), l'Accord sur le Climat, l'Agenda Urbain mondial et l'Agenda Urbain pour l'UE, etc. Nous surveillerons en particulier l'application et la mise en œuvre de ces initiatives aux différents niveaux de gouvernance tout en assurant leur promotion. Les accords commerciaux internationaux et l'impact de la mondialisation sur les gouvernements locaux et régionaux seront également des sujets d'actualité que nous ne perdrons pas de vue.

Le prochain **examen à mi-parcours** du cadre financier pluriannuel et les examens à mi-parcours de plusieurs programmes pluriannuels de l'Union Européenne seront reflétés dans notre travail, à côté d'autres propositions législatives ou non-législatives de la Commission Européenne annoncées dans son programme de travail.

Afin de renforcer la voix des gouvernements locaux et nationaux, le CCRE cherche à conclure un accord pour établir une relation de travail plus étroite avec le Comité des Régions et à instaurer une coalition avec d'autres réseaux européens importants représentant les intérêts des gouvernements locaux et régionaux. Ces actions soulignent nos ambitions en vue d'un engagement plus fort des gouvernements locaux et régionaux dans les processus de prise de décision européens en 2017.

1. GOUVERNANCE, DEMOCRATIE & CITOYENNETÉ

1.1. AVENIR DE L'EUROPE

La décision du Royaume-Uni de quitter l'Union Européenne aura une incidence sur l'évolution ultérieure de l'UE. Le Congrès du CCRE en avril 2016 a été l'occasion de démarrer un travail de réflexion sur l'avenir de l'Europe et de l'Union européenne. Propositions, contributions et idées, principalement d'élus mais aussi de grands témoins de la société, sont recueillies par le CCRE, afin d'élaborer une vision locale et régionale commune de l'Europe en 2030. La publication du recueil est prévue pour 2017, non pas comme une position du CCRE, mais plutôt comme contribution du CCRE au débat sur l'avenir de l'Europe. Ce travail sera complété par 20 idées et 30 actions pour réaliser cette vision de 2030, identifiées par un comité de rédaction, discutées et validées par les Secrétaires Généraux et Directeurs, et présentées pour adoption au Comité Directeur à l'été 2017.

Le CCRE contribuera au **processus général de réflexion sur l'avenir de l'Europe**, en démontrant que les gouvernements locaux et régionaux sont prêts et cherchent à jouer un rôle déterminant dans la construction d'une société européenne démocratique. Nous sommes convaincus que l'Europe future aura besoin d'être plus à l'écoute des préoccupations de ses citoyens et que les gouvernements locaux et régionaux sont les mieux placés pour intervenir comme alliés, en comblant le fossé entre le niveau européen et les citoyens. Pour cette raison, nous continuerons de plaider pour une meilleure implication des gouvernements locaux et régionaux et de leurs associations dans les processus politiques et législatifs.

Le CCRE, en coopération avec NALAS, prendra des mesures de sensibilisation au niveau européen sur la situation des démocraties locales dans le sud-est de l'Europe. Avec la décision de suspendre l'élargissement ces prochaines années, le développement des structures et procédures démocratiques dans les pays voisins, en particulier au niveau local, va souffrir d'un manque de soutien, ce qui va mettre en péril les progrès obtenus jusqu'à présent.

Le 25 mars 2017, nous célébrerons le 60^{ème} anniversaire du **Traité de Rome** et ce sera là une excellente occasion pour discuter des modifications à apporter aux Traités européens. Etant donné que dans un nombre croissant d'Etats membres s'élèvent de plus en plus de voix

critiques ou même hostiles contre l'Union européenne, il est nécessaire d'engager un débat ouvert sur le genre d'Europe et d'Union européenne que nos citoyens souhaitent et méritent.

Les résultats de l'élection présidentielle en France et des élections générales aux Pays-Bas et en Allemagne sont aussi de nature à pouvoir exercer un impact sur l'évolution future de l'Union européenne. Les gouvernements locaux et régionaux bénéficient d'un fort crédit de confiance et de soutien de la part de leurs citoyens ; pour cette raison, le CCRE se doit de faire valoir qu'ils sont des partenaires incontournables pour un fonctionnement stable et démocratique de l'Union Européenne.

Nous défendons un rôle approprié pour les gouvernements locaux et régionaux lors d'une future révision des Traités et insisterons sur une clarification et, si besoin est, redéfinition des **principes de subsidiarité et de proportionnalité et une plus forte légitimité démocratique de l'UE**. Le CCRE estime que l'Europe doit mieux tenir compte de la diversité de ses pays et la valoriser et que cela doit aussi mieux se refléter dans la politique et la législation. Une Union composée de 28 (ou 27) Etats membres ne doit pas harmoniser toutes les politiques, mais se concentrer sur les thèmes majeurs, s'accorder sur des objectifs communs et laisser plus de flexibilité à ses membres pour choisir les moyens appropriés, en prenant en considération les mesures et outils existants.

L'initiative pour une **Meilleure Réglementation** présente de manière plus approfondie la liste des priorités de la Commission européenne dans son programme de travail 2017. Au regard de l'agenda législatif, le CCRE sera actif dans beaucoup moins de domaines. Cependant, nous allons explorer les possibilités d'améliorer les contributions des gouvernements locaux et régionaux aux travaux de la Plateforme REFIT. De plus, le travail entrepris au sein des Partenariats de l'Agenda Urbain pour l'UE offre une occasion précieuse d'améliorer la mise en œuvre des politiques de l'UE, ce qui pourrait renforcer la volonté de partager les responsabilités en termes politiques, et favoriser l'obtention de meilleurs résultats.

Le CCRE encouragera les initiatives qui visent la transparence à tous les niveaux de gouvernement ; pour cette raison, nous allons continuer notre action de lobbying à travers les travaux du Parlement Européen et du Conseil sur le **Registre de Transparence**, où les discussions sur l'Accord Interinstitutionnel devraient arriver à leur terme début 2017. Une mise à jour de notre étude sur le statut juridique des associations nationales représentant les gouvernements locaux et régionaux nous aidera à clarifier leur rôle au niveau national et européen et à prouver notre constante affirmation que nous ne sommes pas des lobbyistes.

D'une manière générale, le CCRE continuera de travailler avec le Comité des régions, en particulier en ce qui concerne sa réflexion sur le futur de l'Europe, ainsi qu'avec les organes concernés du **Conseil de l'Europe**, le Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux et le Comité Européen sur la Démocratie et la Gouvernance, afin de partager des connaissances en matière de démocratie locale et de plaider auprès des gouvernements centraux au-delà des pays membres de l'UE.

1.2. MIGRATION, INTÉGRATION ET DIVERSITÉ

Bien que certains éléments indiquent que cette thématique perdra en importance en avançant dans le temps, le CCRE continuera à travailler sur les défis liés aux réfugiés et aux migrants, puisque leur intégration au niveau local et régional et le renforcement de l'échange de bonnes pratiques et d'une gouvernance multiniveaux comptent toujours parmi nos priorités.

L'engagement actif du CCRE dans le **Partenariat pour l'intégration de réfugiés et des migrants** de l'Agenda Urbain pour l'UE sera maintenu. Nous participerons aux réunions et événements destinés à développer des synergies avec tous les acteurs impliqués, notamment avec les institutions européennes et les gouvernements centraux participants. Nous **travaillerons étroitement avec la DG REGIO et la DG Migration et Affaires Intérieures**, afin d'assurer le suivi de la table ronde politique de haut niveau sur la migration et les villes.

Les principales priorités du CCRE pour 2017 seront d'assurer des ressources davantage ciblées pour les autorités locales et régionales et le renforcement de la « gouvernance en partenariat ». Dans ce contexte, nous suivrons étroitement la réforme du **système de Dublin** et les différentes initiatives concernant le **Régime d'asile européen commun**, et surveillerons la mise en œuvre du **Plan d'Action de l'UE sur l'intégration des ressortissants de pays tiers, le paquet migration légale et le suivi UE-Turquie**. En outre, nous suivrons de près toutes les propositions législatives et non législatives concernant la dimension extérieure des politiques de l'UE en matière d'intégration et d'asile, comme le **Nouveau Partenariat avec les pays tiers sur la Migration** et l'attention portée à la protection des frontières extérieures via l'amélioration du corps européen de garde-frontières et de garde-côtes. De manière générale, nous suivrons aussi étroitement les développements ultérieurs dans le domaine de l'**Agenda UE sur la Migration**, en tenant également compte du travail du Comité des Régions.

En vue de faire progresser la gouvernance à multiniveaux en matière d'intégration et d'asile, le CCRE a l'intention de rédiger un projet visant à améliorer la coordination entre les niveaux de gouvernement et à **échanger les bonnes pratiques** en matière de logement, éducation, groupes vulnérables, financement et intégration dans le marché du travail. Le projet sera divisé en deux parties, une phase de recherche pour identifier les besoins, et ensuite un processus d'examen par des pairs, dans le but de créer des ateliers de pairs à pairs sur les différents thèmes, afin d'identifier les bonnes pratiques. Le principal résultat visé sera la **rédaction de recommandations politiques** et la **consolidation d'une plate-forme de points de contact nationaux dans chaque association**, afin de diffuser des informations, assurer la coordination avec les niveaux national et européen, etc.

Le CCRE continuera à évaluer la possibilité d'améliorer et de concevoir des **opportunités de financements ciblées au niveau de l'UE pour les autorités locales et régionales**, tout en plaidant pour une meilleure inclusion des gouvernements locaux et régionaux dans la **conception, la mise en œuvre et l'évaluation** des différents programmes disponibles (tels que le Fonds pour l'Asile, la Migration et l'Intégration, le Fonds pour la Sécurité Intérieure, le Fonds Social Européen ou le Fonds Européen pour le Développement Régional). Nous suivrons la situation et plaiderons en faveur de la nécessité de ressources supplémentaires pour les autorités locales et régionales pendant l'**examen à mi-parcours du cadre financier pluriannuel**, renforçant ainsi notre message réclamant des ressources plus ciblées pour les gouvernements locaux et régionaux en matière d'intégration. Dans ce contexte, nous surveillerons de près les développements concernant la nouvelle priorité d'investissement qui sera lancée au cours des prochains mois, dans l'objectif d'allouer plus de ressources à l'intégration, dans le cadre du Fonds Européen pour le Développement Régional, à partir de l'année prochaine.

Nous réclamerons une implication plus forte des gouvernements locaux et régionaux dans les processus décisionnels européen et nationaux, via le **Réseau Européen pour l'Intégration** récemment créé, le Forum Européen pour la Migration et d'autres organismes. Le CCRE poursuivra aussi sa participation aux réunions du Réseau Européen pour la Migration.

Par ailleurs, le CCRE contribuera à **l'Etude de l'OCDE sur l'impact de la migration dans les villes**. Un travail préliminaire est actuellement en cours, explorant les opportunités pour le CCRE de collaborer avec l'OCDE pour garantir que les associations de gouvernements locaux et régionaux seront incluses dans le processus de consultation.

En 2018, le CCRE organisera une **conférence sur la diversité, l'égalité et l'inclusion**, qui sera accueillie par l'Association Basque, EUDEL, et la ville de Bilbao. Certaines autorités locales et régionales sont déjà bien avancées et ont de l'expérience en matière d'offre d'un environnement approprié, favorisant la cohabitation harmonieuse de leurs diverses communautés. Le CCRE se penchera sur les initiatives déjà existantes au niveau local et régional, qui encouragent l'inclusion et la diversité, afin de préparer le concept de la

conférence. Nous explorerons également, le cas échéant, les partenariats potentiels avec des organisations clés pour la co-organisation de certaines sessions.

1.3. CITOYENNETÉ & JUMELAGES

Le CCRE suivra les résultats de l'**examen à mi-parcours** du Programme "l'**Europe pour les Citoyens**", en continuant à plaider pour que davantage de ressources soient allouées au programme (au moins €1 par citoyen).

Nous continuerons à consolider notre rôle en tant que partenaires de l'Agence Exécutive pour l'Education, l'Audio-visuel et la Culture (EACEA) et de la DG Affaires Intérieures de la Commission européenne, afin de promouvoir les échanges entre citoyens et les **jumelages** en tant que principale raison d'être du programme. Par ailleurs, nous ferons des efforts pour renforcer les liens entre les priorités du programme et les développements politiques en matière de citoyenneté.

Pour ce faire, une meilleure connexion entre les priorités du programme et le travail politique des institutions en matière de citoyenneté est nécessaire, non seulement du point de vue des droits résultant de la citoyenneté européenne (simplement juridiques), mais aussi dans le sens d'un renforcement d'une citoyenneté européenne active (participation active, meilleure inclusion de la société civile dans la prise de décision, gouvernance à multiveaux, etc.).

Le CCRE consolidera sa position en tant que principal promoteur des jumelages de communes en Europe et de plateforme de référence pour l'échange de connaissances relatives aux jumelages. Nous allons lancer une discussion sur l'avenir du **site web** www.twinning.org afin d'évaluer comment le travail du CCRE et des associations membres dans ce domaine doit être redéfini. L'idée est de lancer un processus de brainstorming pour découvrir comment l'innovation doit être conduite dans le domaine des partenariats et des jumelages.

Dans le contexte des multiples crises qui frappent l'Europe et qui résultent en un engouement sans précédent pour les forces populistes, le CCRE cherche à évaluer comment le **populisme peut être combattu au niveau local et régional**. En tant que partie prenante de ce processus, nous travaillerons sur des questions telles que la réalisation de nouvelles formes de **participation citoyenne** via des outils de l'**e-démocratie** et autres formes innovantes de la citoyenneté active, comme les **données ouvertes**, la **budgétisation participative**, etc. En outre, le CCRE surveillera les développements dans le domaine des droits fondamentaux et de la citoyenneté comparative au niveau local.

En lien avec le travail du CCRE dans le domaine de la citoyenneté, nous analyserons également comment assurer le suivi du projet YELAC. Nous travaillerons également à la consolidation de la Commission des **Jeunes Elus Européens pour une Citoyenneté Active** et nous nous investirons aussi pour une meilleure implication des jeunes générations dans la vie politique et publique et en ce qui concerne le développement des politiques de l'UE ciblées sur les jeunes, d'un point de vue local et régional.

1.4. EGALITÉ DES GENRES

Le CCRE poursuivra son plaidoyer pour l'égalité des genres, qu'il considère comme un sujet essentiel, au niveau européen, national, régional et local. Sur la base des principales priorités, un **document d'orientation**, accompagné d'un **plan d'action**, sera préparé pour faciliter notre travail de plaidoyer et nos activités d'apprentissage mutuel et d'échange. Après approbation, le document d'orientation et le plan d'action seront présentés aux acteurs clés du niveau européen, en particulier au Parlement Européen, à la Commission Européenne, au Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, etc. En outre, et suite à certains incidents au cours du Congrès du CCRE à Nicosie, un code de conduite est en cours d'élaboration pour les événements du CCRE afin de préciser que le harcèlement et les comportements inappropriés ne seront pas tolérés.

Après le travail pour l'**Observatoire** et le **Projet Pilote sur le développement d'indicateurs**, le CCRE continuera de **surveiller et promouvoir la mise en œuvre de la Charte Européenne pour l'Égalité et assurera la diffusion et la promotion de notre 'boîte à outils'**. Une partie importante de ce travail consistera à former les coordinateurs nationaux sur les indicateurs de suivi, en les habilitant ainsi à former de leur côté les signataires dans leur langue locale. Plusieurs **séminaires nationaux** sur la Charte et les indicateurs de suivi sont envisagés pour 2017. L'outil de suivi sera encore perfectionné en rendant le module de formation pour le suivi disponible dans des langues supplémentaires et en créant une interface en ligne, interactive, facile à utiliser, permettant aux signataires de procéder à des auto-évaluations en utilisant les indicateurs.

En outre, nous commencerons à mettre en œuvre la **nouvelle approche pour les signataires de la Charte**; ceci implique un audit de la base de données des signataires de la Charte – qui sera réalisé avec l'assistance de coordinateurs nationaux – pour assurer que les données de contact sont toujours valables. Un dialogue renforcé avec les signataires de la Charte est essentiel, afin de pouvoir répondre à leurs besoins spécifiques de mise en œuvre et de suivi. Le site web de l'Observatoire www.charter-equality.eu restera une plate-forme d'échange, proposant des informations et des outils aux autorités locales et régionales pour leur travail en matière d'égalité des genres. Des articles périodiques sur des élues locales et régionales, qui inspirent des initiatives d'égalité des genres, et la réalisation de l'ODD N°5 (réalisation de l'égalité et autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles) seront partagés via le site web de l'Observatoire et Twitter.

Lors de la conférence Habitat III en octobre, la Commissaire européenne à la politique régionale et urbaine, Mme Corina Crețu, a annoncé le lancement d'une initiative visant à favoriser la participation des femmes au sein des collectivités locales. Le CCRE est en contact avec la Commissaire et ses services pour voir comment nous pouvons aider à concrétiser l'initiative. Nous chercherons à mobiliser davantage autour de cette idée et, en collaboration avec nos membres et la Commission permanente, préparerons des suggestions et des idées.

2. ENVIRONNEMENT, CLIMAT & ENERGIE

2.1. ENVIRONNEMENT & ECONOMIE CIRCULAIRE

En 2017, le CCRE poursuivra son travail de suivi et de lobbying concernant les propositions législatives en matière de **déchets**, en contribuant aux discussions au Parlement européen et au Conseil européen. Plus globalement, les mesures du Plan d'Action relatives à la mise en œuvre du Paquet 'Economie Circulaire' qui concernent directement les gouvernements locaux seront traitées (p.ex. sur le gaspillage alimentaire, la valorisation énergétique des déchets, la révision de la directive sur l'eau potable, la proposition relative à la réutilisation de l'eau) et une réflexion sur l'élaboration de prises de position ou de réponses aux consultations de la Commission européenne sera entamée.

Pour nourrir nos connaissances sur l'**Economie Circulaire**, le CCRE suivra les discussions du groupe d'experts sur les déchets qui s'est réuni lors du Congrès du CCRE, pour évaluer la contribution des villes et régions à la transition vers une économie circulaire au-delà de la gestion des déchets. Des opportunités d'études, publications ou développement de projets sur l'échange de bonnes pratiques et leur reproductibilité ou méthodologie seront également examinées.

Le CCRE et son groupe d'experts poursuivront également leur travail sur un certain nombre de thématiques connexes. Par exemple, ils contribueront aux **Partenariats Thématiques visant la mise en œuvre de l'Agenda Urbain pour l'UE dans le domaine de l'Economie Circulaire et de la Qualité de l'Air**. De plus, la **coalition internationale d'acteurs non étatiques sur l'Economie Circulaire et le Changement Climatique**, lancée en 2016 dans le cadre du Sommet 'Climate Chance' de Nantes, sera suivie en collaboration avec ACR+ et

OREE. La mise en œuvre de la feuille de route est prévue pour les trois années à venir et ces actions permettront au CCRE d'augmenter sa visibilité et de jouer un rôle stratégique dans la discussion sur les actions ou législations futures sur l'économie circulaire, ainsi que de renforcer en même temps ses relations avec les acteurs européens et internationaux.

Afin de s'assurer que les instruments juridiques de l'UE soient efficacement utilisés, la Commission a l'intention d'intensifier ses efforts sur l'application, la mise en œuvre et l'exécution de la législation environnementale de l'UE. Cela inclut : simplification du rapport environnemental, protection judiciaire effective au niveau national en ce qui concerne les affaires environnementales et l'assurance de la conformité environnementale des Etats membres. Le CCRE se penchera sur les différentes initiatives de la Commission, évaluera leur impact potentiel sur les gouvernements locaux et régionaux et proposera des actions si nécessaire.

2.2. CLIMAT & ENERGIE

A travers le travail de son groupe d'experts sur le Climat et la Transition Énergétique, le CCRE poursuivra son travail de lobbying auprès des institutions de l'UE sur les directives énergétiques qui concernent les autorités locales, telles que : efficacité énergétique, performance énergétique dans les bâtiments et énergies renouvelables. Ces trois directives ont un impact direct sur le niveau infranational et par conséquent, le CCRE continuera à affirmer le besoin de flexibilité pour leur mise en œuvre.

Le CCRE et son groupe d'xperts contribueront activement au Partenariat Thématique sur l'Adaptation au climat et à la transition énergétique, visant à mettre en œuvre l'Agenda Urbain pour l'UE, qui donnera l'occasion au niveau local de discuter des actions ou législations futures sur ce sujet.

Le CCRE restera un partenaire très engagé dans le processus mondial des gouvernements infranationaux impliqués dans la lutte contre le changement climatique. Le CCRE travaille très étroitement avec des réseaux aux niveaux européen et international, pour donner forme à la Convention Mondiale des Maires pour le Climat et l'Énergie (GCM). En 2017 , le secrétariat du GCM entrera en fonction. Le CCRE fera en sorte que les efforts des réseaux de villes soient pris en compte et que les pouvoirs, actions et mandats soient clairement visibles dans cette nouvelle initiative. Le GCM fera également en sorte que l'autonomie de la dimension européenne (via la Convention des Maires pour le Climat et l'Énergie) soit respectée.

Par ailleurs, le CCRE s'engagera dans la préparation de la prochaine COP23 à Bonn en novembre (et du sommet local sur le climat dans le cadre des COPs), de la même façon qu'il a participé au sommet 'Climate Chance' à Marrakech en automne.

MAYORS ADAPT

Le CCRE poursuivra son engagement pour convaincre les autorités locales de réaliser des actions intégrées sur le climat et l'énergie dans le contexte de la Convention Mondiale, qui prévoit des actions spécifiques. Ces actions tendent à mobiliser les Associations Nationales du CCRE et à promouvoir les engagements de la Convention Mondiale, en se rapprochant des autorités locales désireuses de rejoindre l'initiative et en leur apportant leur assistance. Le projet 'Mayors Adapt' arrive à son terme en février 2017.

CONVENTION DES MAIRES

Le contrat de service du CCRE pour diriger le bureau de la Convention des Maires arrive à son terme en décembre 2016. C'est pourquoi en avril 2016, la Commission européenne a lancé un appel d'offres pour la prochaine phase du projet. Le consortium actuel, auquel s'est ajouté ICLEI Europe, a soumis une offre, et a été sélectionné en octobre 2016 pour continuer

à diriger l'initiative pour les trois années et demi à venir. Pendant cette période, le CCRE s'engagera à mobiliser les autorités locales au niveau national et européen, en mettant l'accent sur la promotion de l'initiative dans le contexte national en partenariat avec les associations nationales. La collaboration ultérieure avec les sympathisants et les Associations Nationales sera renforcée afin de mieux servir les gouvernements locaux et régionaux et augmenter la visibilité de leurs actions.

CONVENTION DES MAIRES EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Les ateliers organisés en 2016 bénéficieront d'un suivi par la fourniture aux villes pilotes individuelles en Afrique Subsaharienne d'une assistance technique pour le développement de l'accès aux énergies durables et de plans d'actions sur le climat (SEACAPS). En collaboration avec les partenaires du projet, le CCRE déterminera les grands principes de la CoM SSA (p.ex. l'établissement d'objectifs ambitieux à long terme, allant au-delà des mandats politiques, l'allocation de ressources humaines, techniques et financières adéquates, etc.) et guidera les potentielles villes signataires quant à leur engagement dans l'initiative, afin de lutter contre des défis interconnectés : atténuation du changement climatique, adaptation et énergies durables. Le travail en réseau et le plaidoyer politique à tous les niveaux de gouvernement ainsi que les activités de promotion et de communication seront au cœur de notre travail tout au long de l'année. En outre, la coordination avec d'autres initiatives pertinentes, et en particulier avec la Convention Mondiale des Maires, comptera parmi les principales priorités de notre suivi en 2017.

CITYNVEST

Les ateliers organisés en 2016 bénéficieront d'un suivi par l'envoi de matériel d'orientation aux participants des événements et aux autres acteurs. Ce matériel comprendra une orientation pour l'équipe technique dans les autorités locales, ainsi que des recommandations politiques, et sera développé et diffusé avec le soutien des organisations membres du CCRE dans les pays concernés (Lettonie, Lituanie, France).

En 2017, le CCRE contribuera à l'élaboration de recommandations politiques pour les décideurs politiques au niveau européen concernant les modes de financement innovants pour l'efficacité énergétique dans les bâtiments. Nous organiserons aussi la conférence finale qui résumera le projet. Elle aura lieu à Bruxelles en automne.

3. COHÉSION ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET TERRITORIALE

3.1. COHESION TERRITORIALE & AVENIR DE LA POLITIQUE DE COHESION

La discussion autour de **l'avenir de la politique de cohésion de l'UE** a été entamée au niveau de l'UE, avec la Commission européenne qui explorait de nouveaux scénarios. Après le travail du groupe d'experts du CCRE sur la cohésion territoriale en 2016 et compte tenu des discussions actuelles sur le Cadre Financier Pluriannuel (CFP) au niveau de l'UE, le CCRE s'engagera dans des discussions ultérieures sur le rôle de la politique de cohésion, la manière dont elle fonctionne et ses objectifs en 2017. Notre document de discussion évoluera sur la base d'une position commune qui débouchera ensuite sur la rédaction d'une prise de position. Le CCRE défendra une approche plus harmonisée et intégrée des fonds de cohésion européens, qui laisse plus de flexibilité aux autorités locales et régionales. Dans cette optique, le CCRE restera ouvert à un dialogue régulier bilatéral avec les Chefs de Cabinet des Commissaires européens (DG REGIO, DG EMPL, DG AGRI, DG MARE) et avec le Vice-Président de la Commission européenne pour l'Emploi, la Croissance, les Investissements et la Compétitivité, M. Jyrki Katainen, qui sera chargé de négocier la politique de cohésion pour la prochaine période de programmation. Etant donné que le Forum sur la Cohésion et le 7^{ème} Rapport sur la Cohésion sont prévus pour 2017, le CCRE y contribuera activement à travers des débats et des recommandations écrites.

Le groupe d'experts continuera aussi à travailler sur la **simplification** des Fonds Structurels et d'Investissement Européens, apportant sa contribution au groupe de haut niveau de la Commission européenne qui formule des recommandations dans ce domaine. Par ailleurs, nous concentrerons notre travail sur d'autres volets importants de la politique de cohésion, comme les instruments de développement territorial, les instruments financiers, les subventions et le principe de partenariat.

En outre, le CCRE alignera ses efforts sur le travail accompli actuellement par la **Commission 'REGI' du Parlement européen**, notamment en ciblant les coordinateurs de chaque groupe politique et en proposant des amendements aux rapports pertinents pour ses membres. Nous ciblerons également le travail des **prochaines Présidences de l'UE** sur la politique de cohésion.

Le développement territorial intégré demeure l'une des grandes thématiques pour le CCRE dans le domaine de la cohésion économique, sociale et territoriale. Le groupe d'experts suivra par conséquent ces thématiques relatives au développement rural, aux relations urbain-rural et à la coopération entre municipalités.

Le thème des **zones dépeuplées** et des municipalités qui rétrécissent sera aussi exploré plus en avant avec les membres du groupe d'experts, en mettant l'accent sur la question de 'comment attirer plus de personnes et d'investissements dans certains territoires spécifiques'.

Nous poursuivons également notre travail sur les **changements démographiques** via notre participation au Comité Consultatif Sociétal de l'Initiative de Programmation Conjointe 'More Years Better Life' (*plus d'années, meilleure vie*). En 2017, un atelier sur le "wellbeing in later life, the 'oldest old'" (*bien-être dans la vieillesse, le quatrième âge*) est prévu et le troisième appel sera lancé sur "ageing and place in a digitalising world" (*vieillesse et place dans un monde qui se numérise*).

Enfin la diffusion et consolidation du **Cadre de Référence pour les Villes Durables (RFSC)** aura lieu en 2017 et soutient la réalisation de la Charte de Leipzig pour les Villes Durables Européennes, qui fêtera son 10^{ème} anniversaire en 2017, avec une conférence en Allemagne. Nous établirons le lien avec l'Agenda Urbain pour l'UE et l'Article 7 du FEDER au niveau de l'UE, ainsi qu'avec le nouvel Agenda Urbain et les ODD au niveau mondial. Quant à la mise en œuvre, nous cherchons à soutenir et orienter les autorités locales vers un développement

urbain durable et intégré, en leur fournissant un outil en ligne d'auto-évaluation et en travaillant étroitement avec les membres du CCRE.

3.2. INVESTISSEMENTS PUBLICS LOCAUX

Le CCRE poursuivra son plaidoyer pour les **investissements publics locaux**, notamment auprès des institutions UE et l'intergroupe du Parlement Européen sur les investissements à moyen et long terme, afin d'identifier où l'on peut trouver une marge de manœuvre dans les règles de l'UE pour encourager les investissements publics au niveau local. Parallèlement, une mise à jour de l'étude élaborée en collaboration avec Dexia sur les finances publiques locales en 2012 est programmée, en partenariat avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale, CNFPT.

3.3. AGENDA URBAIN

La mise en œuvre de l'**Agenda Urbain pour l'UE** demeure une priorité pour le CCRE. Les groupes d'experts concernés assureront le suivi étroit des **huit partenariats** qui seront mis en place à partir de janvier jusqu'à l'été 2017, en plus des quatre déjà existants. Ils se focaliseront sur: 1. Les emplois et les qualifications dans l'économie locale (attirer et maintenir les entreprises, créer de nouvelles entreprises, produire et consommer localement, encourager de nouvelles méthodes de travail, assurer que les qualifications correspondent aux besoins); 2. Utilisation durable des terrains et solutions basées sur la nature ; 3. Économie circulaire ; 4. Adaptation climatique ; 5. Transition énergétique ; 6. Mobilité urbaine; 7. Transition numérique (offrir de meilleurs services publics aux citoyens et créer des opportunités commerciales ; 8 . Marchés publics innovants et responsables pour réaliser les objectifs sociaux et environnementaux. Le CCRE sera impliqué via les municipalités et les associations membres, et également directement dans certains partenariats, en tant que Secrétariat, afin de proposer des contributions concrètes sur une meilleure réglementation, un meilleur financement et de meilleures informations dans chacun des domaines thématiques. Le Secrétariat du CCRE restera aussi en liaison avec la Commission européenne (DG REGIO) et les Présidences de l'UE, et participera au Groupe de Développement Urbain et aux réunions ministérielles informelles qui coordonnent l'Agenda Urbain pour l'UE. Le CCRE doit aussi jouer un rôle spécial en tant que gardien des questions transversales pour chaque partenariat : approche intégrée, dimension internationale, fourniture de services publics d'intérêt général adéquats, liaisons urbain-rural et coopération intercommunale, et genre. Le CCRE impliquera un plus grand nombre d'autorités locales et régionales en travaillant étroitement avec ses membres, cherchant à organiser des événements et des réunions conjointes avec d'autres membres des partenariats.

En outre, le groupe d'experts suivra de près l'évolution du nouvel **Agenda Urbain Habitat III**, adopté lors de la Conférence des Nations unies sur le Logement et le Développement Urbain Durable qui s'est tenue à Quito (Equateur) en octobre 2016, et en particulier les trois engagements volontaires de l'UE lancés à Quito par la Commissaire européenne pour le Développement régional, Mme Cretu. Le CCRE a également été approché par le bureau de Bruxelles de l'ONU-Habitat en vue d'une discussion sur l'"après" et la question de comment nous pourrions réaliser le nouvel Agenda Urbain dans certains territoires pilotes.

3.4. MOBILITE URBAINE

Le CCRE suivra chacune des initiatives de l'Union européenne dans ce domaine, y compris les bus propres aux carburants alternatifs dans les zones urbaines et suburbaines. Afin de pouvoir tenir ses membres informés, le CCRE participera en plus à la réunion informelle entre la DG MOVE et les « réseaux d'autorités locales » - le CCRE, EUROCIITIÉS, Polis, EMTA et

ICLEI. La réunion donnera l'occasion d'échanger sur la réalisation du Paquet 'Mobilité Urbaine 2013', et sur le travail relatif à la Directive 2014/94/UE, sur le déploiement de l'infrastructure des carburants alternatifs et sur la Directive 'Véhicules Propres' 2009/33/CE et leur impact sur la mobilité urbaine. C'est là une occasion bienvenue pour le CCRE de faciliter les échanges entre ses membres sur les plans de mobilité urbaine durable.

4. GESTION DES SERVICES PUBLICS LOCAUX ET REGIONAUX

4.1. LES GOUVERNEMENTS LOCAUX ET REGIONAUX EN TANT QU'EMPLOYEURS

Les activités du groupe d'experts sur les gouvernements locaux et régionaux en tant qu'employeurs sont majoritairement pilotées par la mise en œuvre du **Programme de Travail 2015-2017 du Comité de Dialogue Social Sectoriel pour les Gouvernements Locaux et Régionaux** et la plupart des activités sont réalisées en coopération avec notre homologue, la FSESP (EPSU), la Fédération Syndicale Européenne des Services Publics.

Nous allons suivre les initiatives européennes dans le domaine des **aspects du marché de l'emploi et l'impact de la crise des réfugiés sur les services publics et leur prestation, surtout** dans le cadre du Plan d'Action de la Commission sur l'intégration des ressortissants de pays tiers. Nous nous appuierons sur nos **Lignes Directrices pour la Migration et contre la Discrimination dans les Gouvernements Locaux et Régionaux** révisées pour traiter ces questions et notamment les objectifs fixés pour renforcer la capacité des gouvernements locaux et régionaux et de leurs personnels qui sont en première ligne et ont la responsabilité première de réaliser ces tâches d'accueil et d'intégration.

Nous mettrons à jour nos **Lignes Directrices pour l'Egalité des Genres**, adoptées en 2007 ; le CCRE renforcera par ailleurs la collaboration interne entre le groupe d'experts sur les gouvernements locaux et régionaux en tant qu'employeurs et la Commission permanente du CCRE pour l'Egalité des Genres.

Le CCRE suivra toute initiative potentielle relative à **l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée**, après la deuxième phase de consultation de la Commission européenne, arrivée à son terme en septembre 2016, et portera son attention sur toute négociation future potentielle entre les partenaires sociaux européens ou sur la proposition législative de la Commission concernant au moins une des mesures suivantes : congé de maternité, congé parental, congé de paternité et congé de soignant.

Le CCRE sera particulièrement actif en ce qui concerne les initiatives de la Commission européenne relatives au **Pilier des Droits Sociaux** (visant l'identification de principes communs et d'indices de référence pour une plus grande convergence entre emploi et performance sociale dans le temps). Le CCRE suivra notamment la consultation publique de 2016 et sa mise en œuvre au sein de l'activité législative de la Commission, en fonction de la réponse aux résultats de la consultation au Conseil de Printemps.

Le CCRE gardera également une trace des développements du **Nouvel Agenda Qualifications pour l'Europe** et de sa mise en œuvre, ciblant différentes initiatives, comme celle d'une Garantie des Qualifications, une révision des Recommandations sur les Compétences Essentielles, une initiative sur le suivi des diplômés, une révision du Cadre Européen des Qualifications ainsi que la Coalition Qualifications Numériques et Emploi et un Plan pour une Coopération Sectorielle sur les Qualifications.

Par ailleurs, le CCRE assurera le suivi d'une initiative potentielle de la Commission sur la Directive **Information et Consultation sur les Droits des Travailleurs**, après l'accord conclu dans le Comité de Dialogue Social Sectoriel pour l'Administration Centrale, qui inclurait le

secteur public dans le champ d'application, de même que les employeurs privés, au détriment des gouvernements locaux et régionaux.

Le CCRE se concentrera sur les sujets transversaux qui concernent les gouvernements locaux et régionaux, aussi bien en tant qu'organisation d'employeurs qu'en tant que prestataires de services. L'implication du CCRE et de ses membres couvrira les discussions sur les réformes nationales et les rapports de la Commission dans le cadre du **Semestre Européen**, la réalisation des politiques européennes sur la **numérisation**, notamment le Plan d'Action e-Gouvernement et le Nouvel Agenda des Qualifications.

Le CCRE présentera une proposition pour un **projet conjoint CCRE-FSESP(EPSU)**, probablement à l'occasion du Semestre Européen. L'objectif majeur de ce projet est de sensibiliser davantage nos membres sur le fonctionnement du mécanisme du Semestre Européen et d'impulser le renforcement de capacités des partenaires sociaux au niveau national, surtout dans les pays où les pratiques du dialogue social sont moins courantes et où le rôle des partenaires sociaux dans l'élaboration des politiques nationales et locales nécessite plus de structuration et une incorporation dans les procédures de la gouvernance nationale.

Comme il a été constaté par le CCRE, les **nouvelles formes de travail et de santé et de sécurité au travail** forceront l'implication du CCRE dans toutes les initiatives de la Commission européenne sur ces tendances, afin de trouver le bon équilibre entre la nécessaire flexibilité dans l'organisation du travail et le bien-être au travail.

4.2. SERVICES PUBLICS

La Commission dirige des négociations stratégiques sur un accord commercial de haute importance, qui aura une incidence sur les services publics dans l'UE : **l'Accord sur le Commerce des Services (TiSA)**. Le travail préliminaire sur TiSA est en cours. En raison de son étendue géographique (24 parties comprenant les 28 Etats membres de l'UE) et de son champ d'application légal (tous les services comme définis par principe par l'Organisation Mondiale du Commerce) justifient que le CCRE examine de près l'impact sur les autorités locales et régionales et leurs services publics, et entame le dialogue avec les institutions de l'UE pour garantir que les intérêts des GLR soient correctement préservés. Le CCRE suivra également les négociations sur le **TTIP**.

Pourvu qu'il existe suffisamment d'intérêt de la part de membres du groupe d'experts, le CCRE pourrait continuer le suivi sur la transposition et la mise en œuvre des Directives sur les Marchés Publics et les Concessions et d'autres initiatives de la Commission européenne, comme le **Document Unique de Marché Européen, la passation de marchés en ligne** (dans le cadre de l'initiative REFIT sur un document de marché standard et des formulaires standards pour les marchés publics), et probablement une révision de la **Directive sur les mesures correctives**, suite à la consultation publique de 2015.

Récemment, dans plusieurs décisions sur les aides d'Etat, la Commission européenne a envoyé certains signaux positifs concernant l'application de la **réglementation pour les aides d'Etat** dans le cadre d'un financement public de services locaux d'intérêt économique général. De même, la Cour de Justice de l'UE a, dans des arrêts récents, adopté des interprétations sur l'application de règlements internes du marché, qui laissent entrevoir une meilleure compréhension des spécificités de l'organisation et de la compensation financière pour les services locaux fournis dans l'intérêt général. Le CCRE prépara une **prise de position** exhaustive **sur les aides d'état et services locaux d'intérêt économique général** que nous utiliserons afin de promouvoir des règles reconnaissant que la majorité des compensations pour les services publics locaux n'entravent pas les échanges entre les Etats Membre. Nous essaierons de mobiliser un soutien politique pour notre document et chercherons des occasions appropriées pour promouvoir notre vision. Cela pourra également nous aider à

positionner le CCRE par rapport aux résultats et aux initiatives faisant suite à la Consultation sur le Règlement Général d'Exemption par Catégorie.

En fonction de propositions ultérieures de mettre en œuvre le **Plan d'Action sur la TVA** et le **Plan d'Action eGouvernement** à publier par la Commission, le CCRE évaluera l'intérêt pour les gouvernements locaux et régionaux d'entrer en liaison avec les acteurs pertinents. Le CCRE est intéressé par l'agenda européen de la Commission pour une économie collaborative, et, pourvu que nous ayons une position, nous apporterons une contribution aux activités du Parlement européen et du Comité des Régions.

En collaboration avec l'Observatoire de l'Autonomie Locale, OLA, le CCRE organisera le symposium commun annuel à Lille et Bruxelles en septembre 2017 sur le thème de la **Démocratie et mutations électroniques dans l'Action Publique en Europe : RÉvolution ou E-volution ?** Un appel à communication a été envoyé, y compris aux membres du CCRE. Ils sont vivement encouragés à participer et à profiter de cette occasion pour s'informer sur les derniers développements et expériences dans ce domaine.

5. ENGAGEMENT INTERNATIONAL & COOPÉRATION

5.1 CITES ET GOUVERNEMENTS LOCAUX UNIS (CGLU)

Le CCRE continuera à jouer le **rôle de coordinateur de la section européenne** de l'organisation mondiale des Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU)

Suite à l'adoption du Nouvel Agenda Urbain approuvé durant la conférence Habitat III en octobre 2016, le CCRE suivra de près la phase de mise en œuvre et de conception de politiques à laquelle l'agenda global passera.

Suite au renouvellement des instances statutaires de CGLU à Bogota, le CCRE s'assurera que le prochain Président de l'organisation soutienne les valeurs du mouvement municipal international et garantisse une bonne représentation de la section européenne dans les instances statutaires.

5.2 CCRE-PLATFORMA

Au-delà de sa contribution à l'organisation mondiale, le CCRE continuera de coordonner PLATFORMA et de contribuer à la mise en œuvre du partenariat stratégique signé avec la Commission européenne.

Consensus européen sur le développement

Suite au processus de consultation fin 2016, la Commission, le Conseil et le Parlement européen travailleront à une définition du nouveau Consensus européen sur le développement pendant la première moitié de 2017 avec une approbation attendue en juin 2017. PLATFORMA a pris part au processus et intensifiera les interactions avec la CE, le PE et la présidence du Conseil de l'Union européenne afin de maximiser l'inclusion d'une perspective locale dans le nouveau consensus.

Programmation de l'UE : augmenter le dialogue avec les délégations de l'Union européenne dans les pays partenaires.

De plus en plus de fonds de développement de l'UE sont programmés à l'échelle nationale par les délégations de l'Union européenne (DUE). L'opérationnalisation de l'approche Territoriale du Développement Local (mécanisme TALD) se fera au niveau des DUE. Aussi, PLATFORMA fera en sorte de développer le dialogue avec les DUE – ex: via des contacts directs et en accueillant un déjeuner avec les ambassadeurs à Bruxelles.

Les futures relations UE-ACP

La Commission européenne présentera sa position formelle pour les négociations sur les futures relations avec les pays ACP en 2016/2017. Les premiers éléments constitutifs publiés par la Commission européenne le 22 novembre 2016 montrent encore de grosses lacunes

dans l'inclusion des gouvernements locaux et régionaux dans le fonctionnement du partenariat – ceci dans un contexte de remodelage drastique de la structure, de cadre et méthodologies géographiques sous-jacents à l'accord actuel.

La mise en œuvre de l'agenda global : le processus de localisation

2017 sera l'année de la deuxième vague de rapports d'évaluation des ODD et du lancement du nouvel agenda urbain. La localisation de ces agendas globaux sera un défi particulier pour lequel la position des gouvernements locaux et régionaux ne va pas de soi pour tous les acteurs. La participation continue aux activités du groupe de la *Global Taskforce* des gouvernements locaux et régionaux sera essentielle pour représenter les villes et régions d'Europe. PLATFORMA, avec le secrétariat du CCRE, les membres du CCRE et les autres partenaires de PLATFORMA, assureront que la mise en œuvre des ODDs au niveau local réponde aux attentes des gouvernements locaux et régionaux. Dans ce contexte, PLATFORMA et le CCRE diffuseront les bonnes pratiques et expériences déjà en cours et suivrons de près le travail accompli par la Commission européenne sous le titre «Prochaines étapes pour un avenir européen durable - Action européenne en faveur de la durabilité».

Migration et réfugiés

La migration et l'arrivée de réfugiés vers l'Europe ne peuvent pas être stoppées sur le court terme. Par conséquent ce sujet restera une priorité de l'agenda européen. Un changement de cap s'est opéré fin 2016 afin de traiter les causes à l'origine de la migration et des réfugiés – secteur dans lequel la coopération décentralisée a beaucoup à offrir. La position sur le nouveau cadre de partenariat avec les pays tiers servira de fondation pour approcher les Etats membres, la Commission européenne et le Parlement.

De nombreux sujets d'étude et de recherche ont été identifiés lors du séminaire technique du CCRE, organisé dans le but de préparer le programme de travail 2017. L'un d'eux concernait la coopération internationale et les échanges entre gouvernements locaux et régionaux. Pour cela, PLATFORMA proposera des méthodologies dans ses groupes de travail thématiques.

6. COMMUNICATION & AFFAIRES STATUTAIRES

6.1. PRESSE & COMMUNICATION

En 2017, le CCRE éditera une série de nouvelles **publications**, comprenant entre autres une nouvelle brochure de présentation faisant suite au renouvellement de la présidence et des instances de décision du CCRE, son ouvrage Europe 2030, ainsi qu'une étude sur les finances locales.

L'équipe 'presse et communication' se chargera d'assurer la visibilité des activités et résultats du CCRE tout au long de l'année. Une attention particulière sera portée à la mise en place de **campagnes**. A cet effet, du matériel de communication sera mis à la disposition des associations membres afin renforcer la coopération dans nos activités de plaidoyer.

En termes d'outils web, une modernisation du site web du CCRE sera effectuée (www.cemr.eu), pour le rendre plus dynamique et mieux adapté aux appareils mobiles tels que les tablettes et téléphones portables. Enfin, il sera prévu fin 2017, un an après le lancement de l'extranet, de récolter les avis des utilisateurs afin d'affiner l'outil aux besoins des associations.

6.2. AFFAIRES STATUTAIRES

En 2017, **une présidence et un comité directeur entièrement renouvelés** se mettront au travail après leur élection en décembre 2016.

2017 sera aussi une année de préparation de la prochaine **conférence thématique sur l'égalité, la diversité et l'inclusion** qui se tiendra à Bilbao en juin 2018.

Le travail d'influence sur le débat européen a évolué ces derniers temps et il est important de renforcer notre capacité d'influence en collaboration avec les autres partenaires représentant les intérêts locaux et régionaux. Le renforcement des relations avec les associations de gouvernements locaux et régionaux sera un des objectifs de cette année. Cette coopération pourrait être renforcée par la création d'une **coalition de Gouvernements locaux et régionaux d'Europe « Local And Regional Governments Europe » (LARGE)**, laquelle permettrait de délivrer des messages politiques communs et d'organiser un dialogue entre ses dirigeants et les plus hauts représentants des institutions européennes.

Les bonnes relations établies avec les autres associations et le rôle du CCRE comme organisation fédératrice nous aidera à mener une telle coalition.

Cette convergence pourrait être officiellement lancée lors de l'organisation d'un débat, avec les principaux dirigeants des institutions européennes, sur le thème du futur de l'Europe dans le cadre de notre travail et du lancement de notre livre « Europe 2030 »

Recherche et Études : 3 ans après la mise en place de la stratégie 'recherche et études', 2017 sera l'année de l'analyse et de l'évaluation des mesures prises et des priorités fixées.



Contact

Amélie Laussucq
Conseillère aux Affaires statutaires
Tel. +32 2 500 05 45
amelie.laussucq@ccre-cemr.org

Le CCRE

Le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) est la plus grande organisation d'autorités locales et régionales en Europe. Ses membres sont plus de 50 associations nationales de villes, municipalités et régions de 40 pays européens. Ensemble, ces associations représentent près de 150 000 collectivités territoriales.

Les missions du CCRE sont doubles : influencer la législation européenne au nom des autorités locales et régionales et fournir une plateforme d'échanges entre ses associations membres et leurs représentants élus et experts.

En outre, le CCRE est la section européenne de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), l'organisation mondiale de collectivités territoriales.